



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 56185

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale, dans le cadre du plan de rénovation et d'amélioration de l'école primaire qu'il a présenté le 20 juin 2000, de lui préciser l'état actuel de mise en oeuvre de nouvelles dispositions pour améliorer la citoyenneté et lutter contre la violence par de nouvelles dispositions dont la multiplication des conseils de délégués de classe, dès le primaire et la création d'internats, pour les collégiens en situation de difficultés familiales, voire les élèves en CM 2.

Texte de la réponse

Dans le cadre des grandes orientations pour l'école primaire annoncées le 20 juin 2000 par le ministre de l'éducation nationale, il a été prévu, compte tenu de l'évolution des phénomènes de violence qui tendent à se développer dans l'enseignement élémentaire, qu'une action de prévention et de réflexion portant sur la discipline et l'apprentissage des règles de vie et de morale à l'école élémentaire serait menée afin de sensibiliser et de responsabiliser les élèves. C'est pourquoi un des groupes de travail qui vient de se constituer, en novembre 2000, au sein du comité national anti-violence, est chargé d'élaborer des propositions pour la mise en oeuvre de pratiques nouvelles, en matière de discipline, adaptées à l'école primaire. C'est à l'issue des réunions de travail nécessaires à ce groupe et après discussion avec l'ensemble des partenaires concernés que seront publiées, dans un guide intitulé « l'école du respect », les règles devant inspirer cette action de prévention dès l'école primaire. Ce guide fera l'objet d'une diffusion dans toutes les écoles maternelles et primaires. Par ailleurs, la volonté de réhabiliter l'internat scolaire public s'est clairement manifestée au travers de la circulaire n° 2000-112 du 31 juillet 2000 publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 31 août 2000. Le groupe de travail mis en place par le ministère a permis un premier état des lieux concernant les collèges. Une cellule départementale a été installée dans chaque département. Elle est chargée de faire le point sur les possibilités d'accueil, de recenser quantitativement et qualitativement les demandes, et de diffuser l'information. Les recteurs ont nommé un responsable académique, afin d'assurer la coordination de ces cellules. Le 19 décembre a eu lieu une journée nationale de réflexion réunissant les différents responsables du système éducatif, ainsi que les partenaires associés à cette opération : justice, ville, associations d'élus et représentants de divers organismes tels que la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et le Fonds d'action sociale (FAS). Le même jour a été signé un protocole d'accord entre le ministère de l'éducation nationale et la Caisse des dépôts et consignations, portant sur une mission de réflexion et d'étude visant à mieux définir un service d'internat moderne. Il a été décidé de concentrer les efforts sur le second degré et en particulier sur les collèges. Il est possible d'imaginer à terme des internats pour les élèves de l'école élémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56185

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 145

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1825